

velib'

MÉTROPOLE

DOSSIER DE PRESSE

OCTOBRE 2017



SMOVENGO

lib' AUTOLIB'
VELIB'
MÉTROPOLÉ

« Aujourd'hui, la Métropole du Grand Paris démontre une nouvelle fois son exemplarité et son utilité pour les habitants. Vélib' Métropole va rendre la pratique du vélo encore plus attractive, en facilitant les liaisons entre nos différentes communes, tant pour les loisirs que pour les trajets domicile-travail. Il renforcera les alternatives à la voiture polluante, accélérera la transition énergétique et améliorera la qualité de l'air. C'est un vrai atout pour le cadre de vie et l'attractivité de notre territoire ! »

Anne Hidalgo, Maire de Paris

« Le succès est au rendez-vous pour la mise en place de Vélib' Métropole. Dispositif désormais étendu à l'échelle métropolitaine avec 68 communes autour de Paris. Pour favoriser la circulation à vélo dans l'aire métropolitaine, je souhaite encourager les maires de la Métropole à proposer de nouveaux projets de connexions de pistes cyclables et de circulations douces entre les communes. Ces projets seront financés par le fonds d'investissement métropolitain et s'ajouteront aux 4,7 millions d'euros déjà engagés pour une vingtaine de projets. »

Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris

« Nous avons à relever de nombreux défis pour faire face aux enjeux environnementaux et aux besoins de déplacement des usagers de la Métropole du Grand Paris. Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole qui regroupe Paris et 68 villes de la zone urbaine dense a pour mission de développer des offres de mobilité durable et de favoriser l'intermodalité à l'échelle du Grand Paris. Depuis le début de son aventure, le Syndicat a été pionnier sur les offres de transport en libre-service, d'abord avec Autolib', 1^{er} service public en autopartage de voitures électriques et maintenant avec Vélib' Métropole qui propose une nouvelle génération de Vélib' intelligents dont 30 % seront électriques au lancement. Un service public unique au monde à ce jour. »

Catherine Baratti-Elbaz, Présidente d'Autolib' Vélib' Métropole

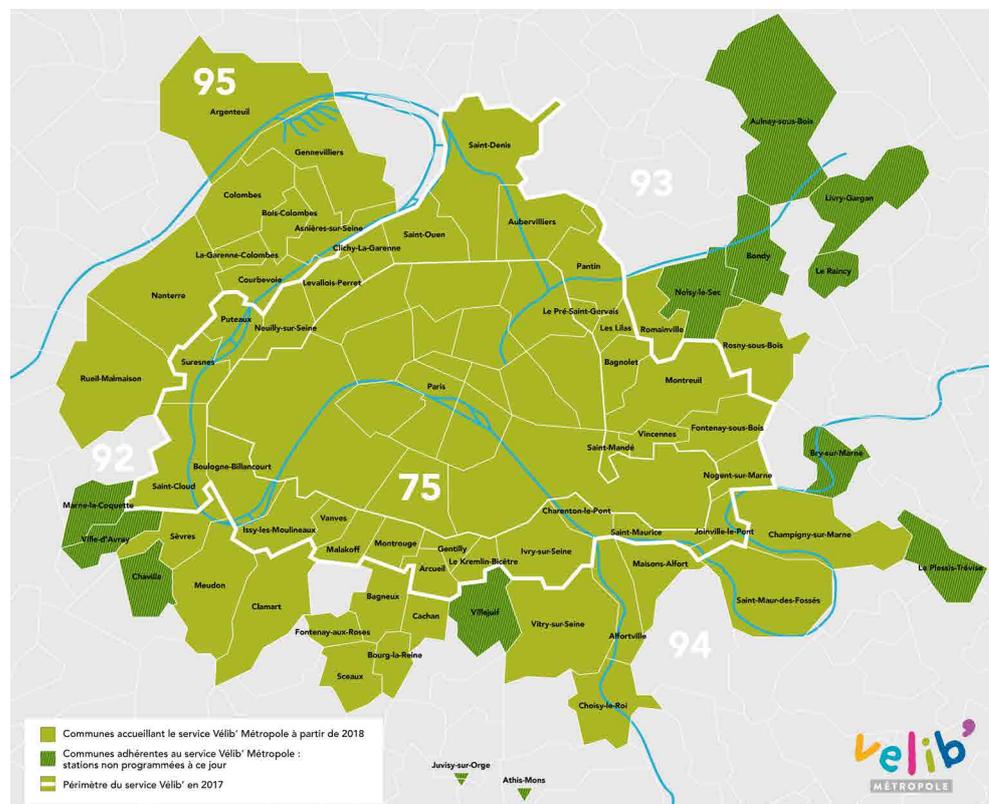


S O M M A I R E

01	Un périmètre géographique étendu à la Métropole du Grand Paris	4
02	Des vélos à assistance électrique pour raccourcir les distances	5
03	Des vélos intelligents et connectés pour des déplacements plus simples	6
04	Les stations, au cœur du dispositif de vélos en libre-service	7
05	Un système unique de gestion de la surcapacité	8
06	Des moyens considérables affectés à la régulation de la flotte	9
07	Une période de transition qui s'étale sur 6 mois	10
08	Un écosystème créateur de valeur et d'emplois en France	11
09	À propos du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole	12
10	À propos de Smovengo	13

01

Un périmètre géographique étendu à la Métropole du Grand Paris



A partir du 1^{er} janvier 2018, le nouveau service Vélib' sera disponible à Paris et dans une grande partie des 68 communes de la Métropole du Grand Paris qui ont souhaité rejoindre l'aventure Vélib'. Grâce au soutien financier de la Métropole du Grand Paris, son périmètre est étendu à 38 nouvelles communes !

Avec 400 stations Vélib' en dehors de Paris – dont 200 nouvellement créées – et un maillage renforcé, ce sont tous les habitants de la Métropole qui vont avoir accès à des solutions de mobilité douce pour se déplacer d'une commune à l'autre.

02

Des vélos à assistance électrique pour raccourcir les distances



Photo : Alain Longeaud / MIEUX

L'objectif du service Vélib' Métropole est de faciliter le développement de nouvelles mobilités sur le territoire francilien, en complément de l'offre de transport existante.

Grâce à 30% de vélo à assistance électrique (VAE), les déplacements seront rendus beaucoup plus simples : les usagers Vélib' verront les distances se raccourcir et joueront des reliefs sans effort. Dotés d'une autonomie de 50 km et pouvant atteindre une vitesse de 25 km/heure, ces vélos à assistance électrique constitueront une véritable alternative à l'usage d'un véhicule individuel polluant.

En fonction des usages, le nombre de ces vélos à assistance électrique pourra être progressivement augmenté. C'est un des atouts majeurs des nouveaux Vélib' : un vélo mécanique peut être transformé en vélo à assistance électrique en moins de 30 minutes en atelier !

Des vélos intelligents et connectés pour des déplacements plus simples

Le vélo à assistance électrique n'est pas la seule innovation technologique des nouveaux Vélib'. Tous les vélos offriront aussi une V-Box embarquée, pour mieux se guider, et une sécurisation renforcée avec la fourche cadenas.

● LA V-BOX

La V-Box est un boîtier électronique, encastré dans le guidon, qui permet un accès direct et rapide au vélo. Ce boîtier est autonome en énergie car rechargé par la dynamo. Il communique avec la station via un émetteur/récepteur radio et peut ainsi remonter des données vers les systèmes d'information du service Vélib'.

Equipée d'un lecteur de carte sans contact (RFID/NFC) et d'un clavier piézo-électrique, la V-Box permet d'activer l'ouverture et la fermeture du cadenas qui sécurise le vélo et de garantir le bon verrouillage du vélo en station.

La V-Box peut également se connecter au smartphone de l'utilisateur (via Bluetooth) pour afficher sur son écran le temps de location, la distance parcourue et (à terme) des indications de navigation.

● LA FOURCHE CADENAS

La fourche cadenas est un système de sécurité breveté. Commandée via la V-Box, la fourche cadenas permet de sécuriser le vélo de 2 manières complémentaires :

En station, l'utilisateur enclenche son vélo dans la « bornette ». La V-Box enregistre la fin de la location et active par commande électronique la fourche cadenas qui se déploie et verrouille ainsi le vélo.

En dehors d'une station, pour un arrêt de quelques minutes, l'utilisateur passe sa carte d'abonné(e) sur la V-Box (ou tape son code secret sur le clavier) pour signifier un arrêt temporaire. La V-Box active le blocage du guidon (avec un dispositif de type « neiman »). L'utilisateur peut également utiliser le câble antivol, astucieusement inséré dans le guidon du vélo, pour attacher le vélo à un point fixe.



Photos : Alain Longeaud / MIEUX

Les stations, au cœur du dispositif de vélos en libre-service



Pour accueillir cette génération intelligente et connectée de vélos mécaniques et électriques, de nouvelles stations étaient indispensables. Entre octobre 2017 et mars 2018, 1 400 stations seront ainsi déployées pour accueillir les nouveaux Vélib'.

La station est un élément essentiel au bon fonctionnement d'un système de transport en libre-service.

Elle est le point de repère de l'utilisateur régulier d'un système de vélos en libre-service. Il connaît toutes les stations de son quartier ainsi que leur disponibilité en fonction des heures de la journée.

Elle est la garantie que la notion de partage reste au cœur de la philosophie du service en évitant tout risque d'accaparement des vélos par des usagers indéclicats.

Elle est aussi la façon la plus rationnelle de partager l'espace public et de donner de la visibilité aux vélos en libre-service, sans gêner les autres usagers : piétons, vélos individuels, deux-roues, automobilistes. C'est essentiel dans des environnements urbains denses où chaque m² compte. Les emplacements des stations Vélib' ont été étudiés et choisis par les communes afin d'offrir un maximum d'accessibilité aux utilisateurs en minimisant la gêne pour les autres.

Et enfin, sans station, il n'est pas envisageable de déployer à grande échelle une flotte de vélos à assistance électrique.

Pour optimiser la disponibilité des vélos et/ou des places en station, Smovengo va déployer :

- une technologie de surcapacité inédite ;
- des moyens humains et techniques de régulation conséquents.

05

Un système unique de gestion de la surcapacité



Le système de gestion de la surcapacité déployé avec le nouveau Vélib' Métropole est unique. Ce système (qu'on nomme également « Overflow ») a pour vocation :

- de limiter les cas où un usager se trouve dans l'impossibilité de rendre son vélo car sa station d'arrivée est pleine ;
- de doubler l'offre de vélos disponibles dans les stations les plus utilisées, avant l'heure de pointe du matin.

Smovengo est le seul opérateur à avoir testé ce système de gestion de la surcapacité dans des conditions réelles, à Helsinki. Paramétrable et flexible, l'Overflow est la fonctionnalité emblématique de la nouvelle génération de vélos en libre-service.

Ce système repose sur la possibilité d'accrocher un vélo « tête-bêche » entre deux vélos stationnés dans une station pleine. Les vélos ainsi accrochés restent sécurisés car reliés par un câble et protégés par un neiman qui bloque le guidon. L'occupation de la voirie reste ainsi limitée à l'emprise de la station.

Des moyens considérables affectés à la régulation de la flotte



La régulation est le cœur d'un système de vélos en libre-service. Elle permet de palier les déséquilibres naturels de remplissage des stations liés aux usages pendulaires des vélos.

Pour qu'un système de régulation soit efficace, il doit s'appuyer sur différents éléments :

- Un dispositif de stations, de totems et de vélos fiables et performants ;
- Un taux de foisonnement important (différence entre le nombre de places en station et le nombre de vélos en circulation) ;
- Des systèmes d'information performants, capables de combiner les données remontées en direct par le service avec des modèles mathématiques prédictifs basés sur l'historique des locations ;
- Une stratégie de régulation basée sur les approches les plus performantes en matière d'optimisation logistique ;
- Des équipes réactives et informées en temps réels des besoins de régulation.

La majeure partie des interventions des équipes de régulation sera concentrée sur la période nocturne, en veillant à prévenir toute nuisance sonore pour les riverains. Cela permettra d'anticiper les pics d'utilisation matinaux et de bénéficier d'une circulation plus fluide.

Des équipes de jour seront bien entendu maintenues, pour palier à tout déséquilibre exceptionnel et assurer les rotations nécessaires à une qualité de service optimale.

Une période de transition qui s'étale sur 6 mois



Pour mettre en place le nouveau Vélib' Métropole, une période de transition de 6 mois est nécessaire pour gérer en parallèle la désinstallation des stations existantes et l'installation des nouvelles stations. Entre octobre 2017 et mars 2018, les 1 200 stations existantes seront démontées pour mettre en place 1 400 nouvelles stations sur le territoire francilien, dont 200 nouvelles stations en dehors de Paris.

Afin de minimiser la gêne pour les utilisateurs du service Vélib' et les riverains, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole a planifié le remplacement des stations sur deux périodes de 3 mois :

- Sur la période allant d'octobre à décembre 2017, environ 600 stations sont concernées par les travaux. Les 600 stations restantes continueront de fonctionner normalement. En revanche, il ne sera pas possible de louer ou de déposer un Vélib' dans une station en travaux ;
- Le 1^{er} janvier 2018, les 600 premières nouvelles stations seront mises en service avec les nouveaux Vélib'. Les anciennes stations Vélib' et les anciens vélos ne seront plus utilisables ;
- Du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, les 600 stations restantes seront progressivement aménagées et mises en fonction.

Par ailleurs, toujours pour limiter les désagréments occasionnés aux usagers, les travaux ont été organisés pendant l'hiver, période pendant laquelle l'utilisation du service Vélib' est moins importante. Le déploiement de l'ensemble des 1 400 stations coïncidera avec le retour du printemps.

Concernant le changement d'exploitant du service Vélib' pour les 300 000 abonnés actuels :

- Pour les abonnés à l'offre « Classique » (30 premières minutes gratuites), l'abonnement sera basculé sur un abonnement équivalent dans le cadre du nouveau service Vélib' Métropole ;
- Pour les abonnés à l'offre « Passion » (45 premières minutes gratuites), l'abonnement sera basculé sur un abonnement équivalent dans le cadre du nouveau service Vélib' Métropole.

Dans les deux cas, le prix de l'abonnement en cours et sa durée restante ne seront pas modifiés. Une personne qui s'est abonné le 1^{er} septembre 2017 verra son abonnement se poursuivre jusqu'au 31 août 2018.

Environ
1 140
stations remplacées
sans changement
de site

Environ
60
stations démontées
et déplacées

Environ
200
nouvelles stations
installées
(principalement hors de Paris)

Un écosystème créateur de valeurs et d'emplois en France



Un réseau de plus de 100 sous-traitants, dont la grande majorité est française, est mobilisé par Smovengo dans le cadre du lancement du service Vélib' Métropole. Près de 80% de la valeur ajoutée sur la fabrication et l'assemblage des vélos est localisée en France.

L'entreprise Smooove, actionnaire et principal fournisseur de Smovengo dans le cadre du contrat Vélib' Métropole, est passée de 20 à 60 collaborateurs au cours des 6 derniers mois.

Smooove a adopté un modèle « fables » : tout est conçu en interne mais la fabrication des différents éléments est sous-traitée, principalement en France. On estime que pour chaque emploi direct créé par Smooove, 4 à 5 emplois indirects sont créés chez ses sous-traitants.

Parmi les autres fournisseurs mobilisés dans le cadre de l'exploitation du service Vélib' Métropole :

- Pour le mobilier urbain, l'entreprise Optitec située à Vendargues (34) ;
- Pour la fabrication des totems, l'entreprise IPM France localisée à Romans-sur-Isère (26) ;
- Pour de nombreuses pièces spécifiques, les entreprises Décolletage des Grands Clos et l'entreprise d'insertion ADTP à Cran Gevrier (74) ;
- Pour les développements informatiques, les entreprises CGI, Ingénico et Percall.



À propos du Syndicat



Pour faire face aux enjeux environnementaux, défi majeur pour les élus franciliens, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole est un instrument efficace, au service des collectivités. Il gère aujourd'hui deux services publics de transport en libre-service.

A ce jour, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, présidé par Madame Catherine Baratti-Elbaz, compte parmi ses adhérents 101 communes, 6 Établissements Publics Territoriaux, le département des Hauts-de-Seine, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.

En 2009, dans le cadre du développement de l'offre de transport à l'échelle métropolitaine, Paris et une vingtaine de villes franciliennes se sont associées pour créer le Syndicat Autolib' afin d'offrir à leurs concitoyens un service de location de véhicules électriques en libre-service. L'exploitation du service Autolib' a été confiée à la Société Autolib', filiale du Groupe Bolloré, dans le cadre d'une délégation de service public.

En novembre 2016, les élus du Syndicat ont souhaité intégrer au Syndicat la compétence de location de vélos en libre-service pour le futur Vélib' métropolitain. Puis, l'ensemble des villes souhaitant proposer le nouveau Vélib' Métropole à leurs concitoyens ont adhéré au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole pour lui transférer la compétence Vélib'. D'autres adhésions de communes auront lieu dans l'avenir afin d'équiper progressivement le territoire de la Métropole du Grand Paris. Cette dernière a prévu d'apporter une aide financière importante (environ 4 M/an) pour l'installation et l'exploitation des stations Vélib' prévues dans toutes les villes adhérentes au Syndicat en dehors de Paris.

Le Syndicat est dirigé depuis 2012 par madame Véronique Haché, spécialiste de la mobilité durable en Ile-de-France et économiste des transports, ingénieure de l'Etat, géographe et diplômée de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

www.autolibvelibmetropole.fr

À propos de SMOVENGO

Smovengo est une entreprise créée par 4 sociétés internationales expertes en mobilités urbaines : Smoove, Indigo, Moventia et Mobivia.

En avril 2017, Smovengo a remporté l'appel d'offre pour le marché des vélos en libre-service de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Le nouveau service Vélib' Métropole est déployé par Smovengo depuis octobre 2017, pour une mise en service en janvier 2018.

Indigo

Indigo est un groupe français, leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, qui emploie 19 000 personnes dans 16 pays et plus de 750 villes. Indigo est le seul opérateur du secteur à être présent sur trois continents et sur tous les types de stationnement : voirie, parcs en ouvrages, parcs privés mutualisés. Indigo exploite plus de 5 300 parkings dans le monde, avec plus de 2,1 millions de places de stationnement, et plus de 2 500 km de voirie.

www.parkindigo.com

Moventia

Moventia est un groupe familial fondé en 1923, avec 2 600 collaborateurs, actuellement une référence en matière de mobilité au niveau national et avec une orientation internationale claire.

C'est une des grandes compagnies du marché espagnol, spécialisée dans toutes sortes de services de mobilité (réguliers, urbains et interurbains et spéciaux) et qui transporte au total plus de 105 millions de voyageurs annuels.

www.moventia.net

Smoove

Smoove, créée en 2008, conçoit, installe et fabrique des solutions de vélos en libre-service et des services de mobilité, intégrés dans une offre multimodale pour les villes et les entreprises. Smoove gère actuellement plus de 715 stations vélos, 8 800 vélos en libre-service et 13 000 vélos de location longue durée, dans 26 villes en France et à l'International.

www.smoove.fr

Mobivia

Mobivia, leader européen de l'entretien et de l'équipement de véhicules multimarques depuis plus de 45 ans, avec près de 2 000 ateliers et magasins de détail sous ses marques propres (Norauto, A.T.U, Midas...). Mobivia est aujourd'hui un acteur de premier plan avec son accélérateur de business Via ID, qui accompagne sur le long terme des startups dédiées à la mobilité partagée, connectée et urbaine.

www.mobivia.com / www.via-id.com



Contact Syndicat Autolib' Vélib' Métropole :

Mélody Tonolli

01 80 18 92 03 - melody.tonolli@autolibvelibmetropole.fr

Contacts Smovengo : Agence Rumeur Publique

Audrey Noël

01 55 74 52 03 - 06 03 45 75 39

Aurore Dupuy

01 55 74 52 46 - 06 78 52 70 97

Pauline Florentin

01 55 74 52 10 - 06 24 48 32 70